



PRÉFÈTE DE LA RÉGION NORMANDIE
PRÉFÈTE DE LA SEINE-MARITIME

n°

PRÉFET MARITIME DE LA MANCHE
ET DE LA MER DU NORD

n° 12/2016

ARRÊTÉ INTER-PRÉFECTORAL

portant nouvelle désignation des membres du conseil maritime
de la façade Manche Est - mer du Nord

La préfète de la région Normandie,
préfète de la Seine-Maritime
Officier de la légion d'honneur
Officier de l'ordre national du mérite

Le préfet maritime de la Manche
et de la mer du Nord
Officier de la légion d'honneur
Officier de l'ordre national du mérite

- Vu le code de l'environnement, et notamment l'article L.219-6-1 ;
- Vu la loi n° 2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral ;
- Vu le décret n° 2004-112 du 6 février 2004 modifié relatif à l'organisation de l'action de l'État en mer ;
- Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- Vu le décret n°2006-672 du 8 juin 2006 modifié relatif à la création, à la composition et au fonctionnement de commissions administratives à caractère consultatif ;
- Vu le décret n° 2011-637 du 9 juin 2011 modifié relatif aux attributions, à la composition et au fonctionnement du Conseil national de la mer et des littoraux ;
- Vu l'arrêté ministériel du 27 septembre 2011 relatif à la composition et au fonctionnement des conseils maritimes de façade ;
- Vu l'arrêté inter-préfectoral du 8 juillet 2015 portant désignation des membres du conseil maritime de la façade Manche Est - mer du Nord ;
- Vu l'arrêté inter-préfectoral du 20 avril 2016, portant nouvelle composition du conseil maritime de façade pour la façade maritime Manche Est - mer du Nord ;

Sur proposition du directeur interrégional de la mer Manche Est – mer du Nord ;

ARRÊTENT

Article 1^{er}

Sont désignés membres du conseil maritime de la façade Manche Est - mer du Nord les personnes suivantes :

1. COLLÈGE DES REPRÉSENTANTS DE L'ÉTAT ET DE SES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS

- Le préfet de la région Nord - Pas-de-Calais - Picardie, préfet du Nord, ou son représentant ;
- le préfet de la région Île de France, préfet coordonnateur du bassin Seine-Normandie, ou son représentant ;
- le préfet du Pas-de-Calais, ou son représentant ;
- le préfet de la Somme, ou son représentant ;
- le préfet du Calvados, ou son représentant ;
- le préfet de la Manche, ou son représentant ;
- le directeur interrégional de la mer Manche Est – mer du Nord, ou son représentant ;
- le commandant de la zone maritime Manche – mer du Nord, ou son représentant ;
- le président directeur général de l'institut français de recherche pour l'exploitation de la mer, ou son représentant ;
- le directeur de l'agence des aires marines protégées, ou son représentant ;
- le directeur général du conservatoire des espaces littoraux et des rivages lacustres, ou son représentant ;
- le directeur général de l'agence de l'eau Seine-Normandie, ou son représentant ;
- le directeur général de l'agence de l'eau Artois-Picardie, ou son représentant ;
- le président du directoire du Grand Port Maritime de Dunkerque, ou son représentant ;
- le président du directoire du Grand Port Maritime de Rouen, ou son représentant ;
- le président du directoire du Grand Port Maritime du Havre, ou son représentant.

2. COLLÈGE DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES ET DE LEURS GROUPEMENTS

- représentant le président du conseil régional du Nord-Pas-de-Calais-Picardie :
 - titulaire : Madame Natacha BOUCHART ;
 - suppléante : Madame Catherine FOURNIER ;
- représentant le président du conseil régional de Normandie :
 - titulaire : Monsieur Pierre VOGT ;
 - suppléant : Monsieur Jean-Baptiste GASTINNE ;
- représentant le président du conseil départemental du Nord :
 - titulaire : Monsieur Paul CHRISTOPHE ;
 - suppléante : Madame Martine ARLABOSSE ;
- représentant le président du conseil départemental du Pas-de-Calais :
 - titulaire : Monsieur Claude ALLAN ;
 - suppléante : Madame Mireille HINGREZ-CEREDA ;
- représentant le président du conseil départemental de la Somme :
 - titulaire : Madame Brigitte LHOMME ;
 - suppléant : Monsieur Stéphane HAUSSOULIER ;

- représentant le président du conseil départemental de Seine-Maritime :
 - titulaire : Madame Blandine LEFEBVRE ;
 - suppléant : Monsieur Alain BAZILLE ;
- représentant le président du conseil départemental du Calvados :
 - titulaire : Monsieur Cédric NOUVELOT ;
 - suppléant : Monsieur Michel FRICOUT ;
- représentant le président du conseil départemental de la Manche :
 - titulaire : Monsieur Jean LEPETIT ;
 - suppléant : Monsieur Patrice PILLET ;
- trois représentants des maires désignés par l'association des maires de France :
 - titulaires :
 - Monsieur Stéphane HAUSSOULIER ;
 - Monsieur Philippe DUCOULOMBIER ;
 - Monsieur Édouard PHILIPPE ;
 - suppléants :
 - Madame Dominique BAUDRY ;
 - Monsieur Jean-Michel HOULEGATTE ;
 - Madame Marie-Agnès POUSSIER-WINDSBACK ;
- deux représentants des établissements publics de coopération intercommunale désignés par l'association des maires de France :
 - titulaires :
 - Monsieur Patrice VERGRIETE ;
 - Monsieur Jean-François RAPIN ;
 - suppléants :
 - Monsieur Bertrand RINGOT ;
 - Monsieur Olivier PAZ.

3. COLLÈGE DES REPRÉSENTANTS DES ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES ET DES ENTREPRISES

- représentant le comité régional des pêches maritimes et des élevages marins du Nord - Pas-de-Calais - Picardie :
 - titulaire : Monsieur Gérard MONTASSINE ;
 - suppléante : Madame Delphine RONCIN ;
- représentant le comité régional des pêches maritimes et des élevages marins de Haute-Normandie :
 - titulaire : Monsieur Olivier BECQUET ;
 - suppléant : Monsieur Florent MAHÉ ;
- représentant le comité régional des pêches maritimes et des élevages marins de Basse-Normandie :
 - titulaire : Monsieur Daniel LEFÈVRE ;
 - suppléante : Madame Béatrice HARMEL ;
- représentant le comité régional de la conchyliculture de Normandie, mer du Nord :
 - titulaire : Monsieur Joseph COSTARD ;
 - suppléant : Monsieur Manuel SAVARY ;
- représentant l'association nationale des organisations de producteurs de la pêche maritime et des cultures marines :

- titulaire : Monsieur Thierry MISSONNIER ;
- suppléant : Monsieur Julien LAMOTHE ;représentant la fédération des organisations de producteurs de la pêche artisanale :
- titulaire : Monsieur Éric GOSSELIN ;
- suppléant : Madame Dominique THOMAS ;
- représentant d'armateurs de France :
 - titulaire : Monsieur Pascal OLIER ;
 - suppléant : Monsieur Pascal NICOLAS ;
- représentant l'union nationale des armateurs à la pêche de France :
 - titulaire : Monsieur Marc GHIGLIA ;
 - suppléant : Monsieur François HENNUYER ;
- représentant l'union nationale des producteurs de granulats :
 - titulaire : Madame Laëtitia PAPORE ;
 - suppléant : Monsieur David CLAVELEAU ;
- représentant les chambres de commerce et d'industrie :
 - titulaire : Monsieur Bertrand DUBOYS FRESNEY ;
 - suppléant : Monsieur Éric NEYME ;
- représentant les chambres d'agriculture :
 - titulaire : Monsieur Rémi BAILHACHE ;
 - suppléant : Monsieur Sébastien WINDSOR ;
- représentant le syndicat des énergies renouvelables :
 - titulaire : Monsieur Pierre PEYSSON ;
 - suppléant : Monsieur Christophe LEBLANC ;
- représentant les ports normands associés :
 - titulaire : Monsieur Philippe DEISS ;
 - suppléant : Monsieur Nicolas LEVASSEUR ;
- représentant le syndicat mixte du port de Dieppe :
 - titulaire : Monsieur Hervé MORIN ;
 - suppléante : Madame Marie-Dominique FOUCHAULT ;
- représentant l'autorité portuaire du port de Calais - Boulogne sur mer :
 - titulaire : en attente de désignation ;
 - suppléant : en attente de désignation ;
- représentant la fédération nationale des industries nautiques,
 - titulaire : Monsieur Jean-Pierre AUGEREAU ;
 - suppléant : Monsieur Stephan CONSTANCE ;
- représentant la fédération française des ports de plaisance,
 - titulaire : Monsieur André WIDEHEM ;
 - suppléante : Madame Françoise NOEL ;
- représentant le groupement des industries de construction et activités navales,
 - titulaire : Monsieur François ALLAIS ;
 - suppléant : Monsieur Boris FEDOROVSKY ;
- représentant les pilotes maritimes :
 - titulaire : Madame Catherine CORNU ;
 - suppléant : Monsieur Hervé GAUDUCHEAU.

4. COLLÈGE DES REPRÉSENTANTS DES SALARIÉS D'ENTREPRISES

- Représentants la confédération française démocratique du travail :
 - titulaires :
 - Monsieur Alexis MAHEUT ;
 - Monsieur Paul GOLAIN ;
 - suppléants :
 - Madame Delphine DE FRANCO ;
 - en attente de désignation ;
- représentants la confédération générale du travail :
 - titulaires :
 - Monsieur Jean-Pierre LEFEBVRE ;
 - Monsieur Camille PUJOL ;
 - suppléants :
 - Monsieur Hervé CAUX ;
 - Monsieur Alain LABBE ;
- représentants force ouvrière :
 - titulaires :
 - Monsieur Jean-Pierre TERAL ;
 - Monsieur Didier TERAL ;
 - suppléants :
 - Monsieur Christophe ANQUETIL ;
 - en attente de désignation ;
- représentants la confédération française de l'encadrement - confédération générale des cadres :
 - titulaires :
 - Monsieur Régis CAVILLON ;
 - Monsieur Jean CAILLIAU ;
 - suppléants :
 - Madame Virginie LEROUX ;
 - Monsieur Renaud ROUSSEL ;
- représentants la confédération française des travailleurs chrétiens :
 - titulaires :
 - Monsieur Bruno DACHICOURT ;
 - Monsieur Patrick FRANÇOIS ;
 - suppléants :
 - Monsieur Jean-Marie WACOGNE ;
 - Monsieur William DEVISMES.

5. COLLÈGE DES REPRÉSENTANTS DES ASSOCIATIONS DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT LITTORAL OU MARIN, OU D'USAGERS DE LA MER ET DU LITTORAL

- Représentant l'association « Robin des bois » :
 - titulaire : Madame Nathalie GEISMAR-BONNEMAINS ;
 - suppléante : Madame Charlotte NITHART ;

- représentant la ligue pour la protection des oiseaux :
 - titulaire : Monsieur Frédéric MALVAUD ;
 - suppléant : Monsieur Pascal PROVOST ;
- représentant l'association « France nature environnement » :
 - titulaires :
 - Monsieur Michel MARIETTE ;
 - Madame Sylvie BARBIER ;
 - Monsieur Pierre-Yves BOUIS ;
 - suppléants :
 - Monsieur Yves MAQUINGHEN ;
 - Monsieur Claude BARBAY ;
 - Monsieur Xavier MONTAGU ;
- représentant l'association « *Surfrider* » :
 - titulaire : Madame Antidia CITORES ;
 - suppléante: Madame Marie-Amélie NEOLLIER ;
- représentant la fédération française de voile :
 - titulaire : Monsieur Paul ADAM ;
 - suppléant : Monsieur Francis LE GOFF ;
- représentant la fédération de chasse sous-marine passion :
 - titulaire : Monsieur Pierre FEUILLY ;
 - suppléant : Monsieur Vincent CAILLARD ;
- représentant l'union nationale des associations de navigateurs :
 - titulaire : Monsieur Christophe HUMILIERE ;
 - suppléant : Monsieur Lucien POIROT ;
- représentant la fédération française d'études et de sports sous-marins :
 - titulaire : Madame Ingrid RICHARD ;
 - suppléant : Monsieur Dominic BENBASSA ;
- représentant la fédération nationale des pêcheurs plaisanciers et sportifs français :
 - titulaire : Monsieur Jean LEPIGOUCHET ;
 - suppléant : Monsieur Dominique VIARD ;
- représentant la fédération nationale des chasseurs :
 - titulaire : Monsieur Alex PION ;
 - suppléant : Monsieur Bernard FLORIN ;
- représentant les centres permanents d'initiatives pour l'environnement :
 - titulaire : Monsieur Charles BOULLAND ;
 - suppléant : Monsieur Philippe DEFURNES-ROFIDAL ;
- représentant les comités départementaux olympiques et sportifs :
 - titulaire : Monsieur Michel TIREL ;
 - suppléant : Monsieur Jean-Pierre LOUISE.

Article 2.

Les personnalités qualifiées appelées à siéger au conseil maritime de la façade sont les suivantes :

- Monsieur Xavier BRAUD, maître de conférence, Université de Rouen ;
- Monsieur Franck LEVOY, professeur des universités, Université de Caen ;
- Monsieur Grégory PINON, maître de conférence, Université du Havre ;

- Monsieur Pascal BULEON, directeur de recherche au centre national de la recherche scientifique, directeur de la maison de recherche en sciences humaines de Caen ;
- Madame Bénédicte EZVAN-ANDRE, chargée de développement, service hydrographique et océanographique de la marine.

Article 3.

Les membres du conseil maritime de façade siègent pour une durée de 3 ans à compter du renouvellement des membres de l'instance opéré par l'arrêté inter-préfectoral du 8 juillet 2015 portant désignation des membres du conseil maritime de la façade Manche Est - mer du Nord.

Article 4.

Toute nouvelle désignation ou modification fait l'objet d'un arrêté inter-préfectoral.

Les membres ainsi désignés siègent pour le délai restant à courir jusqu'au renouvellement complet du conseil.

Article 5.

L'arrêté inter-préfectoral du 8 juillet 2015 portant désignation des membres du conseil maritime de la façade Manche Est - mer du Nord est abrogé.

Article 6.

Le secrétaire général pour les affaires régionales de Normandie, l'adjoint au préfet maritime de la Manche et de la mer du Nord pour l'action de l'État en mer, le directeur interrégional de la mer Manche Est - mer du Nord sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Normandie ainsi que sur le site internet de la préfecture maritime de la Manche et de la mer du Nord (www.premar-manche.gouv.fr).

À Rouen, le 20 AVR. 2016

La préfète de la région Normandie,
préfète de la Seine-Maritime,



Nicole KLEIN

À Cherbourg, le 20 AVR 2016

Le préfet maritime de la Manche
et de la mer du Nord,



Pascal AUSSEUR

Voies et délais de recours – Conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.